



HAL
open science

IMM - Institut Marcel Mauss
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IMM - Institut Marcel Mauss. 2009, École des hautes études en sciences sociales - EHESS. hceres-02031074

HAL Id: hceres-02031074

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031074v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

IMM (Institut Marcel Mauss)

UMR 8178

de l'EHESS et du CNRS



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

IMM (Institut Marcel Mauss)

UMR 8178

de l'EHESS et du CNRS



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Mars 2009



Rapport d'évaluation

L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Institut Marcel Mauss (IMM)

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 8178

Nom du directeur : Louis QUERE

Université ou école principale :

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Autres établissements et organismes de rattachement :

CNRS

Date(s) de la visite :

5 mars 2009



Membres du comité d'évaluation

Président :

Alain CHENU, Institut d'Etudes Politiques de Paris

Experts :

Arnaldo BAGNASCO, Université de Turin

Catherine PUGEAULT-CICCHELLI, Université Paris 5

Denis SEGRESTIN, Institut d'Etudes Politiques de Paris

François VATIN, Université Paris 10

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Claude DIDRY, CoNRS

Martine MESPOULET, CNU

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

Jacques DE MAILLARD

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

Bénédicte ZIMMERMANN, directeur d'études, EHESS

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

Alain LAQUIEZE, CNRS



Rapport d'évaluation

1 • Présentation succincte de l'unité

L'IMM est né du regroupement, le 1^{er} janvier 2006, de trois unités préexistantes, le Centre d'études des mouvements sociaux (CEMS, UMR 8031), le Centre d'étude sociologique du travail et des arts (CESTA, UMR 8091) et le Groupe de sociologie politique et morale (GSPM, UMR 8082). Depuis cette date, se sont développés entre le CEMS et le GSPM des échanges scientifiques allant au-delà du rapprochement initial qui était d'ordre surtout administratif. En revanche le bilan de l'appartenance à l'IMM a été jugé négatif par le CESTA, qui vient de rejoindre le Centre Raymond Aron (UMR 8036) et est donc évalué par l'AERES dans le cadre de cette unité. A l'avenir, l'IMM entend s'enrichir de l'apport de deux nouvelles unités, le Centre d'étude des normes juridiques et le LIAS (Linguistique anthropologique et sociolinguistique), s'affirmant ainsi comme un institut pluridisciplinaire (sociologie, anthropologie, droit, linguistique) centré sur l'étude des problèmes publics. Le tableau ci-dessous décrit la situation au 1^{er} octobre 2008 d'un IMM n'incluant plus le CESTA, et pas encore le CENJ non plus que le LIAS.

	IMM	dont :	
		CEMS	GSPM
Effectif			
Enseignants-chercheurs	18	8	10
Chercheurs	25	17	8
Ingénieurs	9	7	2
Techniciens et administratifs	4	2	2
Doctorants	116	86	30
HDR	27	18	9
HDR encadrant des thèses	22	15	7
Thèses soutenues	32	22	10
Durée moyenne de préparation des thèses	6 ans	6 ans, 5 mois	5 ans
Taux d'abandon des thèses	??	??	??
Thèses financées	57	44	13
Nombre de titulaires d'une PEDR	0	0	0
Nombre de publiants	40	23	17

2 • Déroulement de l'évaluation

En début de journée, les directeurs de l'IMM et de ses différentes composantes actuelles (CEMS, GSPM), passées (CESTA) et futures (CENJ, LIAS) présentent les grandes lignes de leur bilan, de leurs projets, et définissent leur positionnement par rapport à l'IMM, puis une première discussion avec le comité d'experts est engagée.



Le reste de la matinée est consacré au CEMS (bilan, projets de recherche), le début de l'après-midi au GSPM, dans les deux cas avec la participation de la plupart des chercheurs de l'équipe. La fin de l'après-midi permet au comité d'experts d'entendre, en dehors de la présence des autres catégories de membres, les ITA et IATOSS de l'IMM, puis les doctorants - ces derniers avaient communiqué au comité d'experts une motion exprimant leur inquiétude face à la diminution du nombre de postes académiques qui serait à pourvoir, et leur opposition à différents aspects des réformes en cours à l'échelon national. Les responsables du CEMS et du GSPM ont rempli la première page de la grille d'auto-évaluation qui leur a été communiquée par l'AERES (« profil quantitatif »), mais pas la seconde (« profil qualitatif »), estimant qu'il ne leur appartient pas de se noter.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

L'IMM présente une identité et des contours en pleine évolution. Moins de trois ans après sa création, il voit le CESTA faire défection, tandis que l'EHESS prévoit de lui adjoindre deux nouvelles composantes, le Centre d'étude des normes juridiques (CENJ), qui constituait auparavant l'une des trois équipes du Centre de théorie et d'analyse du droit (UMR 7074 de l'Université de Paris 10 et du CNRS) et le LIAS (Linguistique anthropologique et sociolinguistique) dont les membres faisaient partie du Centre de linguistique théorique de l'EHESS (CELITH). Ces rapprochements sont scientifiquement justifiés par un intérêt commun pour l'analyse de la production et de la mise en œuvre des normes (juridiques, linguistiques, sociales) et par les fructueuses collaborations déjà nouées entre les équipes concernées. Mais l'IMM acquiert ainsi un caractère pluridisciplinaire alors même que les fondements de son unité en tant qu'institut de recherche généraliste en sociologie ne sont pas consolidés. Certaines des reconfigurations en cours n'ont pas encore abouti : le directeur scientifique adjoint de l'Institut des SHS du CNRS souligne que le CNRS ne validerait pas une formule qui ferait peu de cas du devenir, côté Nanterre, du Centre de théorie et d'analyse du droit.

Les thèmes traités au sein de l'IMM sont nombreux : analyse de l'action, du jugement et de la décision ; étude de l'expérience et de l'engagement publics ; travail et réception des médias ; analyse de la constitution des collectifs ; étude des nouveaux cadres de l'activité économique, de l'évolution des formes de l'emploi, des modalités et des effets de l'effritement de la société salariale ; épistémologie des sciences sociales.

Le rayonnement international de l'IMM est bien établi : de nombreux chercheurs ont été ou sont responsables de programmes internationaux de recherche. Des coopérations scientifiques existent avec l'Institut für Sozialforschung de Francfort, la Humboldt Universität de Berlin, les universités d'Andalousie, de Belo Horizonte et Rio de Janeiro, de Fribourg, et Lausanne, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université Tongji à Shanghai, la New School for Social Research de New York, les universités de Liège et de Louvain-la-Neuve, les universités degli Studi et La Bicocca de Milan, etc.

Plusieurs conventions de recherche ont été signées avec l'ANR, au profit tant du CEMS que du GSPM.

Les publications sont nombreuses et beaucoup d'entre elles sont d'un excellent niveau. La collection « Raisons pratiques », des Editions de l'EHESS, publie chaque année depuis 1989 un ouvrage collectif de théorie sociale et politique ou d'épistémologie. Son profil intellectuel recouvre largement celui de l'IMM, et elle est emblématiquement placée sous la double direction de Louis Quéré (CEMS) et de Bruno Karsenty (GSPM). Elle constitue un fort élément d'intégration entre le CEMS et le GSPM, et a acquis une grande visibilité. Les auteurs appartenant à l'IMM sont nombreux dans la collection « Etudes sociologiques » (Economica) que dirigent deux membres du GSPM. Les membres du CEMS ont une activité soutenue et continue en matière de traduction : les quatre années passées ont été marquées, notamment, par la parution en français d'importants ouvrages d'Harold Garfinkel, de Katz et Lazarsfeld, de Joseph Gusfield. Le nombre des ouvrages scientifiques et des directions d'ouvrages ou de numéros spéciaux de revues s'établit à près de 150 pour le CEMS et 43 pour le GSPM.

La formation à la recherche est une composante clé de la vie de l'IMM. Les directions de thèses sont assez bien réparties sur plus de vingt chercheurs.



Les nombreux séminaires et ateliers témoignent d'une vie collective intense. Le GSPM organise un atelier d'écriture et des journées des doctorants. La douzaine de co-tutelles en cours, la proportion de 40 % d'étrangers parmi les doctorants, l'accueil de post-doctorants étrangers sont des signes de la bonne insertion internationale des activités de l'IMM. Les débouchés académiques en rapport avec le niveau de diplôme obtenu semblent majoritaires parmi les anciens docteurs (mais dans le cas du CEMS la catégorie « sup » est floue). Cependant, les doctorants manquent d'espace de travail ; la part des thèses non financées est supérieure à 50 % ; en revanche la plupart des thèses soutenues ont bénéficié d'un financement (28 sur 32), ce qui suggère que les doctorants non financés sont plus nombreux à abandonner (mais la statistique des taux d'abandon, plus difficile à établir, n'a pas été communiquée au comité). Le rapport d'activité ne fournit pas d'indications sur la durée moyenne de réalisation des thèses - ce qui témoigne d'une certaine indifférence à l'égard de cet indicateur - mais il comporte les éléments nécessaires à ce calcul : la durée moyenne est très élevée (près de six années et demie) au CEMS, raisonnable au GSPM (cinq années). A l'avenir le nombre de doctorants accueillis au CEMS devrait décroître assez massivement, tandis que l'intégration du CENJ dans l'IMM renforcerait la dimension internationale de la préparation des thèses à travers la participation de ses membres au doctorat européen, European Legal Cultures. Il est essentiel que cette expérience soit capitalisée et poursuivie en tenant compte des différentes parties prenantes à ce doctorat (EHESS, ainsi que Paris 10 et ENS Paris).

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

CEMS

Alain Touraine avait créé le CEMS en 1969 ; son départ en 1981, accompagné de toute une équipe, avait mis en relief la grande diversité des orientations des chercheurs constituant la fraction restante. L'identité originelle a cependant perduré autour d'une « respecification » des thèmes tourainiens de la sociologie de l'action, de la « production de la société », des mouvements sociaux ; elle s'est renouvelée autour d'un faisceau de problématiques centrées sur les problèmes sociaux émergents, sur les composantes peu visibles de l'action collective, sur l'étude de l'espace public, des « expériences limites » du lien social (violence, folie, prison), de l'effritement de la société salariale et des « métamorphoses de la question sociale ». De nouvelles thématiques ont été abordées avec le développement des études de genre, des analyses des médias, des migrations. Des innovations méthodologiques ont vu le jour autour de l'approche biographique et de l'analyse conversationnelle. Le spectre des formules de recherche s'est élargi avec un intérêt croissant pour une sociologie cognitive d'inspiration ethnométhodologique, centrée sur les concepts de cognition, d'erreur, de confiance. Aujourd'hui les travaux se répartissent en trois axes, Espace public et action collective, Expériences limites du lien social, Déstabilisations sociales et expériences de recomposition. A l'avenir, les thématiques des expériences limites s'effaceront tandis que l'étude de la communication et de la cognition sociales constituera un nouvel axe.

Les quatre années passées ont été mouvementées pour le CEMS. La mise en place de l'IMM a d'abord été vécue comme répondant à des contraintes extérieures sans fondement scientifique. Les flux de départs, vers la retraite et vers d'autres unités, ont atteint un maximum en 2008, année où six chercheurs ou enseignants-chercheurs et deux ITA ont pris leur retraite (zéro remplacement), tandis qu'une crise interne se soldait par une série de mouvements centrifuges : six chercheurs travaillant notamment sur les études de genre se sont dirigés vers l'IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, une autre UMR EHESS-CNRS), deux spécialistes des médias ont également quitté le CEMS. A la veille de la visite de l'AERES, un directeur d'études récemment nommé, spécialiste de l'Amérique latine, a annoncé son départ, qui fragilise le lien avec l'EHESS et qui marque l'épuisement d'une longue et fructueuse tradition de coopération privilégiée entre le CEMS et la sociologie latino-américaine. A quoi s'ajoute enfin le fait que certains enseignants-chercheurs non membres de l'EHESS ont été invités à centrer leurs activités de recherche sur un laboratoire de leur établissement de rattachement, et n'ont donc plus au sein de l'IMM qu'un statut d'associés. Cette attrition n'a été que très partiellement compensée par quelques recrutements (certains d'excellence).



Du moins a-t-elle été pair avec un resserrement théorique et méthodologique autour de la sociologie pragmatique, qui donne un solide fondement intellectuel au rapprochement avec le GSPM.

Aujourd'hui le CEMS, bien que ses membres soient, pour une grande majorité d'entre eux, très actifs et créatifs, se trouve donc confronté à trois problèmes : son effectif et surtout sa capacité d'encadrement doctoral vont passer en dessous de la masse critique du fait des départs en retraite encore en vue (et l'on peine à identifier les recrutements qui pourraient les compenser) ; son lien avec l'EHESS se distend ; et il porte mal son nom puisqu'il n'étudie plus guère les mouvements sociaux.

GSPM

Le GSPM a pour projet commun d'étudier l'exercice de la critique sur le monde social du point de vue d'une sociologie « pragmatiste ». Sa démarche repose sur une analyse des phénomènes sociaux à partir des opérations critiques ainsi que des épreuves de justice auxquelles se livrent les acteurs. Dès lors, les travaux du GSPM accordent de l'importance aux interprétations des situations dont sont porteurs les acteurs (notamment dans les situations de conflit), aux grammaires sous-jacentes des accords ou désaccords, aux logiques de mobilisation (notamment autour des dénonciations d'injustices).

Ce programme original a produit des travaux novateurs, formant un ensemble cohérent, de forte visibilité internationale grâce à de nombreuses traductions d'ouvrages, à des publications dans des revues françaises et étrangères d'excellence, à des partenariats privilégiés avec de nombreuses universités étrangères. Les projets de recherche du GSPM ont pour thématique transversale l'étude des nouvelles perspectives sur la critique dans les sciences sociales ; ils s'organisent en quatre axes : nouveaux appuis de la critique, architectures de la communauté, formes de violence et de justice, généalogie de la critique.

LIAS, CENJ

Les projets des deux centres qui rejoignent l'IMM présentent de bonnes complémentarités avec ceux du GSPM et du CEMS. Le LIAS (sept chercheurs et enseignants-chercheurs anthropologues, psychologues et sociolinguistes), étudie les liens entre grammaire et culture, entre pragmatique interactionnelle et culture, et développe une sociolinguistique des grammaires de construction. Le cas du CENJ est plus complexe. Le CENJ (cinq chercheurs et enseignants-chercheurs, tous juristes) organise ses recherches selon trois axes, les biens communs, la vie (animale et végétale) prise dans ses dispositifs juridiques, la juridiction et les nouveaux modes de normativité. Ce centre est une équipe appartenant à l'UMR Théorie du droit pour le quadriennal 2009-2012 (vague C). Dans ce cadre, l'intégration du CENJ au sein de l'IMM implique de clarifier ses relations avec l'UMR Théorie du droit.

5 • Analyse de la vie de l'unité

– En termes de management :

L'unité est dotée d'un conseil de direction dont l'autorité semble bien établie. Les conseils de laboratoire tiennent des réunions régulières.

La mise en place de l'institut a été suivie de tribulations finalement stériles autour de la formule, lancée par le CNRS, des « laboratoires communs », dont le statut en principe privilégié aurait pu bénéficier à l'IMM, mais qui ne verront jamais le jour. Il y a là de quoi décourager beaucoup de bonnes volontés « managériales ».

Ni le volume des crédits de mission ni la capacité d'invitation de chercheurs étrangers et de soutien aux mobilités vers l'étranger des membres de l'IMM ne sont à la mesure de la forte orientation internationale des travaux de l'institut.



A la criante insuffisance actuelle de la surface des locaux s'ajoutent, pour le CEMS, les effets perturbateurs des incertitudes liées aux déménagements à venir.

— En termes de ressources humaines :

Le CEMS comptait 30 chercheurs et enseignants-chercheurs en 2005. Il a recruté en quatre ans quatre nouveaux chercheurs, mais les mouvements qui ont eu lieu vers d'autres unités et le jeu prévisible des départs à la retraite ramèneront l'effectif à une dizaine en 2012. L'anticipation de ce mouvement avait conduit le CEMS à rejoindre l'IMM, cependant l'ampleur de la décade a dépassé les prévisions. Le GSPM en revanche a été à même de renouveler ses effectifs en attirant de jeunes chercheurs.

Des enseignants-chercheurs appartenant à diverses universités exercent de fait l'essentiel de leurs activités de recherche dans le cadre de l'IMM en dehors de toute convention explicite de mise à disposition. De telles situations devraient susciter un examen attentif conduisant à une plus claire distinction entre les personnels de l'unité et ceux qui n'ont qu'un statut d'associé. Le comité d'experts, tout à la fois, juge positif le fait qu'un halo d'associés et de retraités contribue à la vitalité de l'IMM, et regrette qu'il lui soit difficile de chiffrer, à une date donnée, le nombre de permanents en activité rattachés à l'IMM à titre principal.

Le corps des ITA présente une pyramide des âges déséquilibrée, les départs à la retraite laissent prévoir que certaines fonctions essentielles (notamment dans l'accompagnement de l'encadrement doctoral) ne seront plus assurées si des remplacements ne sont pas organisés.

— En termes de communication :

Les sites Internet du CEMS et du GSPM rendent bien compte des activités des deux équipes, le rythme de leurs mises à jour laisse toutefois à désirer. Le GSPM et la New School for Social Research animent un site collaboratif, *on-the-critique.com*, qui assure une diversification des formes de diffusion de leurs travaux. On peut regretter que les « actualités » du site de l'EHESS couvrent mal la vie de l'IMM et de ses composantes.

Un sondage sur une douzaine de thèses indique que dans la grande majorité des cas, les descriptions des thèses soutenues au cours des quatre années passées ne sont pas accessibles sur Internet via le fichier Sudoc.

6 • Conclusions

— Points forts

- Le caractère novateur des approches développées tant au CEMS qu'au GSPM.
- La qualité et le nombre des publications, avec en particulier la bonne visibilité de la collection « Raisons pratiques ».
- L'activité soutenue en matière d'accueil de doctorants, étrangers notamment.

— Points à améliorer

- Dans le contexte des restructurations entreprises il y a trois ans et encore en cours, les concertations entre la direction de l'IMM et celles de l'EHESS et du CNRS ne sont pas assez étroites.



- Les surfaces de locaux sont très insuffisantes, notamment en matière d'accueil des doctorants. Les incertitudes tenant aux perspectives de déménagement du CEMS ont des effets déstructurants sur un centre dont les effectifs sont en rapide déclin.

– Recommandations

- La diminution des effectifs du CEMS et son recentrage sur une sociologie pragmatique rendent nécessaire et possible une fusion avec le GSPM qui devrait pouvoir intervenir au cours du prochain quadriennal.
- Cette perspective suppose néanmoins que deux conditions soient réunies : (1) Les modalités de l'insertion du CENJ dans l'IMM doivent être clarifiées ; (2) Une solution immobilière devra être trouvée pour permettre aux composantes de l'IMM de travailler sur un même site, contrairement à ce qui est actuellement annoncé. En effet, le GSPM prévoit de continuer de disposer de ses locaux (exigus) de la rue Monsieur-le-Prince, tandis que le CEMS est exposé aux incertitudes de déménagements successifs qui l'éloigneraient à la fois du GSPM et des actuels locaux d'enseignement de l'EHESS. L'excellence des recherches menées à l'IMM et les responsabilités qu'il assume en matière d'encadrement doctoral justifient qu'une solution à ce problème soit activement recherchée.
- Des moyens accrus devraient être mis au service des nombreuses collaborations internationales déjà engagées. Le recrutement de personnel ITA et IATOSS d'assistance de recherche, d'accompagnement de l'encadrement doctoral, et de soutien à la circulation internationale des chercheurs et des doctorants doit être considéré comme une priorité.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A+	A+	A	B

Observations sur le rapport AERES concernant l'IMM (UMR 8178)

Trois notations figurant dans le rapport appellent les remarques suivantes :

1. « Le comité d'experts (...) regrette qu'il lui soit difficile de chiffrer, à une date donnée, le nombre de permanents en activité rattachés à l'IMM à titre principal ».

Une attention particulière a été accordée, lors de l'établissement des effectifs de l'unité, à la distinction entre permanents en activité rattachés à l'IMM à titre principal et associés. **Aucun membre associé ne figure dans les tableaux d'effectifs.** Nous avons appliqué le principe ayant valu pour les précédents rapports : ne peuvent être rattachés à l'unité, à titre principal, que ceux qui n'ont pas de rattachement principal à une autre unité.

Le rattachement, à titre principal, aux Centres composant l'IMM d'enseignants-chercheurs des Universités est un phénomène ancien. Ce qui explique l'absence de « conventions explicites de mise à disposition ». Pour les nouveaux entrants en poste dans une Université, l'IMM se met à la disposition de l'Université si celle-ci souhaite un accord en bonne et due forme. Lorsqu'un enseignant-chercheur a été prié par son Université de changer de rattachement à titre principal, l'IMM a automatiquement accordé le statut d'associé à la personne concernée.

2. « Dans le contexte des restructurations entreprises il y a trois ans et encore en cours, les concertations entre la direction de l'IMM et celles de l'EHESS et du CNRS ne sont pas assez étroites »

Côté EHESS, la concertation a été des plus étroites avec Mme Hervieu Léger et le « Bureau » de l'EHESS, depuis la préparation du regroupement des 3 UMR concernées jusqu'à la préparation du futur quadriennal. Celle-ci a donné lieu à de nombreux échanges avec le membre du « Bureau » chargé de la Recherche. La demande de rattachement du CENJ et du LIAS à l'IMM a donné lieu à plusieurs réunions de travail avec ce dernier. Et c'est aussi en concertation avec Mme Hervieu Léger qu'une solution a été recherchée et trouvée à la crise du CEMS au printemps 2008.

Côté CNRS, la direction de l'IMM a régulièrement rencontré les DSA dont l'unité relève : d'abord Patrick Michel, ensuite Isabelle de Lamberterie. Le changement de rattachement du CESTA a été préparé avec cette dernière, de même que le changement d'affectation des membres du CEMS qui ont décidé de rejoindre l'IRIS.

En ce qui concerne le changement de rattachement du CENJ, la direction de l'IMM n'était pas habilitée à en saisir le CNRS, le CENJ appartenant jusqu'à présent à l'UMR 7074 (CNRS-Paris 10). La possibilité d'accueillir le CENJ faisant partie du projet de l'IMM pour le

prochain quadriennal, il était prévu que la question soit traitée dans le cadre de la négociation de ce dernier.

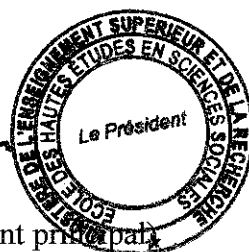
S'il y a eu un défaut de concertation avec le CNRS fin 2008-2009, il a été dû à la désorganisation de la direction scientifique du Département SHS après le départ de l'équipe Courel. On peut regretter qu'il y ait eu un défaut de concertation avec la direction du CNRS lors de la réorganisation du département SHS.

3. Le rapport préconise, dans ses recommandations : « La diminution des effectifs du CEMS et son recentrage sur une sociologie pragmatique rendent nécessaire et possible une fusion avec le GSPM qui devrait pouvoir intervenir au cours du prochain quadriennal. » Après avoir largement débattu de cette question au CEMS, au GSPM et au niveau de l'IMM, lors de la préparation du quadriennal, nous avons collectivement décidé de présenter pour le prochain quadriennal deux programmes de centres à la fois distincts et nettement articulés l'un à l'autre, sans que soit écartée, à l'horizon du quadriennal suivant, la possibilité d'une fusion, si celle-ci s'avérait préférable en cours de route. Nous persistons à trouver cette solution plus sage qu'une fusion brutale. De plus, une fusion, dans l'immédiat, du CEMS et du GSPM rendrait problématique l'entrée du CENJ et du LIAS dans l'unité.

Observations de la tutelle principale - EHESS :

Le Président de l'EHESS souligne que les regroupements qui ont débouché sur l'Institut Marcel Mauss et ses transformations ultérieures, se sont réalisés dans le cadre d'une concertation étroite entre la direction de l'établissement et les directeurs des équipes concernées. L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales est très attachée à l'émergence d'un pôle constitué par la restructuration de l'Institut Marcel Mauss, qui associera aux sociologues, des juristes, des linguistes et des anthropologues. Compte tenu de l'arrivée de deux nouvelles équipes, il serait cependant souhaitable de ne pas mettre en œuvre le projet de fusion dans l'immédiat et de le réexaminer à l'horizon du prochain contrat quadriennal.

Date : *le 15 juin 2009* Signature :



François Weil, Président de l'EHESS (Etablissement principal)